

Date de dépôt : 27 janvier 2020

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier :

- a) M 2549-A Proposition de motion de M^{mes} et MM. Diego Esteban, Caroline Marti, Paloma Tschudi, Youniss Mussa, Alessandra Oriolo, Katia Leonelli, Grégoire Carasso, Isabelle Pasquier, Léna Strasser, Sylvain Thévoz, Guy Mettan, Jean Rossiaud, Pierre Eckert, Delphine Klopfenstein Broggin, François Lefort, Marjorie de Chastonay, Frédérique Perler, Yves de Matteis, Salima Moyard, Thomas Wenger pour un renforcement de l'éducation civique dans l'enseignement obligatoire genevois**
- b) M 2550-A Proposition de motion de M^{mes} et MM. Caroline Marti, Diego Esteban, Paloma Tschudi, Youniss Mussa, Alessandra Oriolo, Katia Leonelli, Grégoire Carasso, Isabelle Pasquier, Léna Strasser, Sylvain Thévoz, Guy Mettan, Jean Rossiaud, Pierre Eckert, Delphine Klopfenstein Broggin, François Lefort, Marjorie de Chastonay, Frédérique Perler, Yves de Matteis, Salima Moyard, Thomas Wenger pour la mise en place de cours d'introduction à la pensée politique et aux institutions politiques au secondaire II**

Rapport de majorité de M. Olivier Baud (page 1)

Rapport de minorité de M^{me} Sylvie Jay sur la M 2549 (page 29)

Rapport de minorité de M^{me} Katia Leonelli la M 2550 (page 32)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Olivier Baud

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport s'est réunie le 9 octobre ainsi que les 6 et 20 novembre 2019, sous la présidence de M^{me} Marjorie de Chastonnay, pour étudier les propositions de motions 2549 et 2550.

M^{mes} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), et Isabelle Vuillemin, directrice de l'enseignement à la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), ainsi que M. David De Vito, directeur au service enseignement, évaluation et certifications à l'enseignement secondaire II (ES II), ont assisté aux séances traitant de ces deux objets.

Le rapporteur remercie le procès-verbaliste, M. Sylvain Maechler, pour la précision de ses notes.

1. Préambule

Ces deux propositions de motions ont été traitées de manière conjointe par la commission, qui avait décidé de les lier. Les premiers signataires ont présenté chacun leur proposition de motion respective (M. Diego Esteban pour la M 2549 ; M^{me} Caroline Marti pour la M 2550). La commission a ensuite auditionné le professeur Pascal Sciarini, de l'Université de Genève (UNIGE), puis deux représentants du Parlement des jeunes genevois (PJG), M^{me} Lara Atassi, présidente, et M. Sébastien Marte, membre. A l'issue des débats, une motion a été amendée et acceptée (M 2549), et l'autre refusée (M 2550).

2. Présentation de la proposition de motion 2549 par le premier signataire, M. Diego Esteban (9 octobre 2019)

M. Esteban indique que la question de l'éducation civique est centrale dans l'activité des parlements de jeunes en Suisse. Il rappelle que le système démocratique suisse est complexe en laissant le plus grand choix aux citoyens, mais que des mesures doivent accompagner ce système afin

notamment de donner les moyens à tous de se former son libre arbitre. Il souligne que cela permet de garantir une démocratie saine qui fonctionne au mieux. Il rappelle que la faible participation électorale a de nombreuses causes. Il souligne le faible taux de participation des jeunes de moins de 30 ans. Il indique que lors de la votation de juin 2018 les moins de 30 ans ont été seulement 20% à prendre part au vote. Il estime que cela pose donc un problème de légitimité démocratique. Il indique que la première invite demande de renforcer l'éducation civique telle que dispensée aujourd'hui. Il indique que le système actuel est d'une heure d'enseignement d'éducation civique en secondaire I. Il précise que les cours sont souvent dispensés par des enseignants d'un autre cours, enseignants qui lient parfois l'éducation civique à leur propre cours. Il indique que la deuxième invite est centrale et fait référence à la nouvelle constitution, à savoir FO18. Il explique que la majorité politique est maintenant en phase avec la fin de l'éducation obligatoire. Il indique qu'il faut donc assurer une continuité entre ces deux éléments. La 3^e invite souhaite encourager et soutenir les expériences participatives instituées par la LEJ. Il donne l'exemple de la semaine de la démocratie qui a eu lieu la semaine dernière. Il souligne qu'il y a de beaux exemples de ce que fait déjà la chancellerie pour combler ce manque en termes de participation électorale.

Un commissaire PLR demande pourquoi une information accrue améliorerait le taux de participation, et au détriment de quelles disciplines se ferait l'augmentation des heures d'éducation civique.

M. Esteban répond que la motion ne vise pas à limiter le contenu des mesures à la seule information. La motion vise des éléments concrets de participation. Les thèmes des votations sont souvent complexes et à la fois l'information et du temps pour dispenser cette information sont nécessaires ; la motion souhaite toutefois laisser une marge de manœuvre. Il ajoute que les raisons de l'abstentionnisme sont difficiles à expliquer. Il pense cependant que l'instruction publique peut jouer un rôle central.

Le commissaire PLR relève que les jeunes se retirent avant tout de la politique traditionnelle, mais pas de la politique au sens plus large.

M. Esteban estime que cela ne résout pas le problème de manque de légitimité des décisions démocratiques. La contestation du système politique procède aussi du constat que les décisions sont prises par une minorité du corps électoral.

Un autre commissaire PLR ne pense pas que la légitimité des décisions soit moindre à cause d'une faible participation. Dans les autres pays, la participation n'est pas plus élevée. En France, le corps électoral est défini

selon l'inscription préalable sur la liste électorale. Si la participation était plus haute, le résultat ne serait pas meilleur ; 30 ou 60% de participation ne change pas le résultat. Il se demande s'il ne faudrait pas passer par le canal des réseaux sociaux pour susciter un intérêt auprès des jeunes, et si le moment crucial se situe justement dans les six mois où les jeunes acquièrent le droit de vote, et non plus tôt.

M. Esteban précise que le schéma habituel est qu'il y a davantage de participation électorale dans la tranche des 18-20 ans que dans celle des 20-30 ans. Il précise que les réseaux sociaux sont un terrain mouvant et qu'ils comportent des risques. Le cadre doit être posé par l'école publique. La motion souligne l'importance de la continuité entre l'acquisition de l'information et la pratique.

Une commissaire S indique que le titre de l'heure de cours au CO est « éducation citoyenne », et que l'éducation civique en est l'un des trois volets de « l'éducation citoyenne ». Les autres sont la « civilité » et la « citoyenneté ». Elle explique que les enseignants sont censés construire librement leur cours, mais avec des outils de grande qualité à disposition. Elle demande s'il souhaite augmenter la part du volet civique, ou augmenter les heures d'éducation citoyenne dans leur ensemble, et elle aimerait savoir sur quelle base il indique que les enseignants d'histoire ou de géographie qui donnent ces cours utilisent ces heures pour compléter leur propre cours.

M. Esteban répond qu'il part de sa propre expérience, partagée par le plan citoyen du Parlement des jeunes genevois. Il précise qu'il n'existe pas de chiffre et espère que c'est seulement un phénomène isolé. Il ajoute que la motion vise l'entier du dispositif.

Une commissaire PDC demande comment il voit l'articulation de cette proposition avec le nouveau CO à venir.

M. Esteban répond que le nouveau CO n'a pas fait partie des réflexions, car la motion lui semblait déjà une évidence il y a sept ans.

3. Présentation de la proposition de motion 2550 par la première signataire, M^{me} Caroline Marti (9 octobre 2019)

M^{me} Marti indique que la problématique des motions 2549 et 2550 est relativement similaire. Les taux de participation extrêmement bas lors des élections et votations sont notamment liés à un manque de connaissance des institutions politiques. Peu d'actions sont faites pour encourager au vote, si ce n'est celles de la chancellerie auprès des jeunes. Elle estime que le canal de l'éducation publique est essentiel, comme le souligne l'article 10 de la LIP. Augmenter les cours d'éducation civique dans l'enseignement obligatoire est

nécessaire, mais il faut aussi poursuivre les efforts au secondaire II. La formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) offre de nouvelles possibilités en ce sens. Mais elle souligne qu'il y a actuellement un manque au secondaire II, moment clé puisque c'est à cet âge que les jeunes acquièrent leur droit de vote. Pour avoir participé à un débat au collège de Staël, elle peut témoigner que ces démarches participent justement à l'instruction civique et politique des jeunes. Il est plus facile de mettre en place ces actions dans le cadre d'un cours d'introduction à la pensée politique, permettant de rattacher ces activités au cours. La motion invite donc à créer un cours d'introduction à la pensée politique au secondaire II et à en préciser les programmes de manière à ce que les connaissances fondamentales à l'exercice des droits politiques soient acquises par l'ensemble des futurs citoyens et futures citoyennes.

Un commissaire PLR ne pense pas que la légitimité des décisions soit moindre à cause d'une faible participation. Il ajoute que dans les autres pays la participation n'est pas plus élevée. En France, le corps électoral est défini selon l'inscription sur la liste électorale. Il ajoute que si la participation était plus haute, le résultat ne serait pas meilleur, que 30 ou 60% de participation ne change pas le résultat. Il souligne que les jeunes participent beaucoup par les réseaux sociaux.

M^{me} Marti ne pense pas que les décisions actuelles n'aient pas de légitimité démocratique, mais estime que cette légitimité est réduite en cas de faible participation.

Une commissaire S relève que l'invite vise l'ensemble du secondaire II alors que les réalités ne sont pas les mêmes pour des cursus à temps plein et des apprentis en dual. La place pour un tel cours n'est pas la même selon la formation. Elle demande s'il est possible, avec moins de 15 heures de cours, d'ajouter une heure d'introduction à la pensée politique.

M^{me} Marti pense qu'il faut aussi un cours pour les apprentis, mais elle est consciente des difficultés horaires. Elle rappelle que la motion pose un objectif. Mais elle ne souhaite pas entrer dans l'organisation interne de l'école.

4. Discussion suite aux deux présentations

M^{me} Emery-Torracinta partage les objectifs de ces deux motions, mais ne pense pas que le moyen proposé soit la bonne solution. Elle estime que ce n'est pas en ajoutant ces heures à la grille horaire qu'il y aura plus de votants. C'est en participant depuis le plus jeune âge que l'on s'intéresse à la société. Dans le cadre scolaire, les écoles ont désormais l'obligation d'avoir des instances participatives démocratiques. Le département et l'école s'activent

déjà pour favoriser la participation. Il existe une tendance à toujours vouloir en rajouter, mais les élèves ne pourront pas tout emmagasiner, en particulier les élèves avec des difficultés. Sur le plan intercantonal, l'idée est plutôt d'aller vers des regroupements de disciplines – une forme de transdisciplinarité.

M^{me} Vuillemin indique que l'éducation à la citoyenneté est largement inscrite dans le plan d'études romand de manière transversale et également au sein des disciplines. Il y a une heure de formation générale dédiée à cela en primaire. Il y a également deux périodes d'histoire au niveau de la grille horaire et la période de citoyenneté en 7-8^e. Elle ajoute qu'au CO il y a une période dédiée à cela en 9^e. Pour la formation générale, il y a à la fois l'IOSP et la maîtrise de classe. Elle explique que dans le cadre de « Médias et images » en 11^e, il y a tout un questionnement des images pour la pratique citoyenne. Cela se passe donc aussi bien dans une discipline dédiée que de manière transversale. Elle ajoute que de nombreux outils – y compris numériques – sont à disposition. Il existe également des événements clés comme cinéCivic qui sont soutenus par la chancellerie, où à l'occasion des 30 ans des droits de l'enfant l'évènement « Un mois, un droit », ainsi que d'autres événements comme des rencontres avec des députés et des mairies, des visites à Berne, ou encore des projets qui ont lieu avec des avocats. Elle ajoute que « La parole est une voix » permet aux élèves de développer des compétences orales et de défendre une opinion qui n'est pas forcément la leur.

M. De Vito indique que l'ES II suit la même approche, que la citoyenneté est abordée dans les disciplines classiques comme l'histoire pour le collège ou la culture générale pour les formations professionnelles, ou l'éducation à la citoyenneté pour l'ECG. L'approche se veut transversale afin que les élèves puissent acquérir cette compétence par l'exercice et par le biais d'entrées différentes (disciplines distinctes). Il évoque des événements pérennes comme la semaine de la démocratie ou les votations en blanc. Il indique que les votations en blanc mises en place l'année passée ont touché 5200 élèves et apprentis, que les débats « Genève débat » ont impliqué la mise en place de plus de 100 cours facultatifs, donc 100 classes touchées dans les différents collèges, avec l'espoir d'en avoir 200 cette année en 2019. Les finalistes genevois ont gagné la finale suisse à Berne. 20-30 débats contradictoires ont eu lieu l'année dernière, et la semaine de la démocratie a touché 10 classes. La semaine des droits humains a touché 300 élèves. Il souligne que la grève du climat et la mobilisation des jeunes montrent que la chose politique les intéresse.

M^{me} Emery-Torracinta informe avoir rencontré six fois les organisateurs de la grève du climat, de façon à les amener à travailler dans les instances participatives locales et/ou les directions. Une partie de ce que demande la motion 2550 devrait déjà être fait en ES II dans les cours d'histoire. Elle ajoute que cela peut aussi être abordé en philosophie.

5. Audition du professeur Pascal Sciarini, UNIGE (6 novembre 2019)

M. Sciarini mentionne en préambule avoir relu le rapport qu'il avait rédigé il y a 4 ans à l'attention de la chancellerie au sujet de la participation et de l'abstentionnisme des jeunes. Il présente des graphiques (cf. annexe) qui montrent l'évolution du taux de participation par classe d'âge pour les élections fédérales 2015 et 2019. Ces graphiques montrent la très faible participation des jeunes. Ce n'est pas un problème purement genevois, mais il reste particulièrement aigu dans ce canton. On voit que la participation augmente linéairement avec l'âge, jusqu'à 75-80 ans, avant de redescendre avec l'atteinte de grands âges (problèmes de la maladie, la mobilité, etc.). Il y a un réel problème avec l'abstentionnisme des jeunes. Mais il y a des raisons structurelles qui font qu'on n'arrivera jamais à faire participer les jeunes autant que les personnes plus âgées. Il pense néanmoins qu'il y a des possibilités pouvant amener à une plus grande participation des jeunes, en particulier à Genève. Les moyens pour y arriver sont de deux ordres. Premièrement, ce sont des moyens à court terme dit d'activation. La campagne qui précède la votation joue un grand rôle pour la mobilisation. Via la campagne, on peut influencer la participation pour l'ensemble des catégories d'âge. Deuxièmement, il y a des moyens structurels ayant un objectif à long terme. La littérature abondante montre que deux leviers sont possibles pour ce faire. Le premier est la socialisation politique dans la famille. Le second consiste en la socialisation politique à l'école. Il rappelle qu'il est évident que l'Etat n'a pas à intervenir au niveau familial. Cependant, il est certainement possible d'augmenter la participation via l'éducation civique à l'école, qui devrait être repensée. Dans l'enquête qu'il a réalisée en 2015, 62% des jeunes de 18-25 ans interrogés ont répondu que les cours d'éducation civique étaient peu utiles, voire pas du tout utiles. C'est le même constat qui ressort du plan d'action du Parlement des jeunes genevois. Il cite une partie du constat : « Au moment où ils acquièrent les droits politiques, les jeunes ne sont pas formés ou accompagnés par le cadre scolaire pour les utiliser concrètement ». Il déclare que cette phrase « assassine » résume bien la situation.

M. Sciarini soutient l'idée d'essayer d'intervenir pour augmenter la participation des jeunes. L'éducation civique telle qu'elle est pratiquée

actuellement à Genève est problématique. Premièrement, les cours sont très peu développés. En effet, une heure de cours par semaine, en 1^{re} du cycle, n'est pas suffisant, ce d'autant qu'il n'est pas sûr que cette heure soit garantie partout. Par ailleurs, il mentionne le fait que le bon déroulé des cours d'éducation civique dépend également de l'intérêt et de la compétence que les professeurs peuvent avoir sur ce sujet. Il trouverait cela appréciable d'ajouter une autre heure supplémentaire par semaine dédiée à l'éducation civique en dernière année du cycle. Deuxièmement, il déclare penser que les formules d'enseignement ne sont pas adaptées. Il faut trouver des formules interactives qui permettent aux écoliers de vraiment se prendre en jeu, car le système politique suisse complexe n'est pas très « sexy ». Il indique la particularité genevoise au sujet du taux d'étrangers très élevé. Il déclare qu'il n'est pas facile de dispenser cette matière aux écoliers de provenance étrangère qui, sauf au niveau communal (à moins que la condition des 8 ans de résidence soit respectée), n'ont pas de droits politiques. En effet, cela ne fait pas forcément sens d'éduquer civiquement ces personnes, alors que ces dernières ne pourront pas, par la suite, utiliser les différents instruments et droits appris en cours.

M. Sciarini concède avoir un peu plus de réserve concernant la M 2550. Il déclare qu'en soi, ce n'est pas une mauvaise idée ; néanmoins, ce n'est pas en dispensant des cours sur Montesquieu, Rousseau, etc., que l'on arrivera à intéresser réellement les étudiants à la politique. Il indique que les cours pourraient prendre des formes plus ludiques et concrètes telles que des débats, des jeux de rôle, etc. M. Sciarini rappelle qu'il y a eu des initiatives très favorables qui ont été prises, comme le vote blanc à large échelle organisé par le DIP. Toutefois, ces initiatives doivent être répétées pour qu'elles soient utiles. Chez les jeunes de 18-25 ans, une petite différence d'intérêt pour la politique fait une grande différence en termes de participation réelle. Il en va de même pour les compétences politiques, ceux qui ont un peu plus de connaissances politiques vont avoir tendance à participer d'une manière accrue. Il trouve intéressante une initiative fribourgeoise qui fait en sorte qu'une année avant le droit de vote (18 ans), les personnes concernées reçoivent déjà le matériel en blanc, afin de se familiariser à celui-ci.

Enfin, M. Sciarini résume son propos en soulignant qu'il est vraiment important de penser en termes de préparation des jeunes à l'exercice de leur droit de vote. C'est pour cela qu'il considère qu'abaisser le droit de vote à 16 ans est une fausse bonne idée. Le problème n'est pas l'octroi du droit de vote mais son exercice.

Un commissaire PLR rappelle que le système politique suisse est très compliqué. Il estime que l'éducation civique devrait également s'adresser aux personnes du second âge ou du troisième âge, et pas uniquement aux jeunes. Ne faudrait-il pas concevoir des cours pour des gens qui ne sont pas forcément des jeunes ?

M. Sciarini déclare que tous les systèmes politiques sont compliqués. La spécificité suisse provient du fait que les citoyens sont amenés à voter très souvent. C'est la principale cause de l'abstentionnisme en Suisse. D'après ses travaux qui se basent sur des données genevoises de participation réelle, si on regarde la participation cumulative, on voit que sur dix votes successifs, les personnes qui ne participent jamais représentent une petite minorité (15%). Il y a également à peu près 15% de gens qui participent tout le temps et le reste de la proportion représente des gens qui votent entre 1/10 fois et 9/10 fois (en fonction de l'intérêt de la votation, du temps et des compétences politiques). Il déclare donc que la faible participation que l'on a en Suisse n'est pas inquiétante, car la participation occasionnelle est faite par tout le monde. En revanche, au sujet des jeunes, la situation est plus délicate, car ces derniers participent très peu. Il estime que l'effort en termes d'éducation civique devrait peut-être moins porter sur les formations gymnasiales mais davantage sur les formations professionnelles, car c'est surtout dans ces formations qu'il y a un problème de participation. S'agissant de cours pour les plus âgés, il répond que ce n'est pas nécessaire. Les graphiques montrent qu'avec l'avancée en âge, l'intégration sociale, la carrière professionnelle et l'expérience de vote, les gens commencent à voter plus fréquemment.

Un autre commissaire PLR aimerait savoir s'il convient plutôt de réformer le contenu des cours ou plutôt d'ajouter des heures.

M. Sciarini répond qu'il faudrait les deux. Il soutient l'idée d'ajouter une heure d'éducation civique en fin de CO. En première année du CO, les jeunes n'ont que 12 ans, ce qui est très loin de l'âge auquel ces derniers acquièrent le droit de vote. Le peu qu'ils ont acquis sera sûrement perdu. En revenant sur la matière en dernière année du cycle, cela pourra augmenter les chances que les notions restent plus ancrées dans les esprits. Il pense qu'il faudrait également revoir les programmes. Il rappelle que cet enseignement ne s'improvise pas. Cela requiert des compétences et des formes d'enseignement qui ne sont pas les mêmes que pour les autres matières.

Une commissaire PLR se demande s'il est plus pertinent en termes cognitifs de commencer les cours d'éducation civique en secondaire I ou plutôt d'améliorer les choses au secondaire II.

M. Sciarini ne pense pas être assez compétent pour répondre de manière optimale à cette question. Il peut néanmoins répondre intuitivement à celle-ci. Il se rappelle avoir lu un livre d'un auteur alémanique spécialisé en pédagogie et en éducation civique. La thèse de son livre se concentrait sur les cercles concentriques. Dès le plus jeune âge et jusqu'au secondaire II, il faut avoir différentes formes de sensibilisation à la citoyenneté. Cela peut démarrer à l'école enfantine avec des conseils de classe. Néanmoins, il indique que cette initiative dépend du bon vouloir des enseignants. Par la suite, plus les élèves grandissent, plus ils sont capables de recevoir des messages plus compliqués ayant un rapport avec le système politique spécifique. Il déclare qu'il faudrait faire l'effort à la fois au secondaire I et au secondaire II, tout en veillant à ce qu'au secondaire II, le problème se pose moins pour une formation gymnasiale que pour une formation professionnelle. Il explique que si on mettait tous les efforts sur le collège, cela risquerait d'accroître les inégalités de participation entre les collégiens et les autres.

Un commissaire S demande si l'impression que la courbe des âges se retrouve en règle générale dans les démocraties occidentales est juste. Deuxièmement, on voit qu'à 18 ans, il y a un taux honorable de presque 30%, puis la courbe décline par la suite, avant de remonter vers 35-39 ans. Il s'interroge pour savoir si l'enjeu n'est pas la transmission de connaissances dans le cadre de l'école obligatoire mais plutôt dans cette transition vers la vie active. Il se demande également si en abaissant l'âge du droit de vote à 16 ans, on ne bénéficierait pas d'un effet positif sur la participation puisqu'elle s'inscrirait dans le cadre de la formation obligatoire.

M. Sciarini répond qu'effectivement dans la plupart des pays occidentaux, on observe une augmentation de la participation avec l'âge, mais cela n'est nulle part aussi marqué qu'en Suisse. Il indique que le graphique ne montre pas les différences entre hommes et femmes. Or, il y a une différence sensible entre hommes et femmes, au bénéfice de ces dernières. Les jeunes femmes se sont beaucoup plus mobilisées que les jeunes hommes durant les élections fédérales 2019. Il ne croit pas que la courbe confirme la thèse du commissaire S. En effet, à 18 ans, quand on reçoit l'enveloppe de vote, on ressent une petite pression à l'utiliser, et c'est pour cela que le taux de participation est plus élevé à cet âge-là. Très vite, la courbe diminue, par la suite. Il répète que le droit de vote est une chose, mais l'exercice de ce droit de vote prend du temps pour s'informer et pour recevoir les compétences nécessaires au bon exercice de ce droit. Souvent, les jeunes de 18 ans se sentent un peu démunis face à l'exercice de ce droit. Les jeunes de 16 ans

sont encore moins prêts à exercer ce droit. On ne fait que déplacer le problème.

Un commissaire UDC estime qu'il faudrait peut-être démarrer en dernière année du CO, puis continuer au niveau des collèges, des ECG, des écoles de commerce et également au niveau des filières d'apprentissage. Il faut arriver à caser cette éducation civique quelque part, ce qui n'est pas chose aisée. Il déclare que caser des éléments d'éducation civique dans les cours d'histoire et dans les cours de français pourrait être également une piste à explorer. Il y a eu ces dernières années beaucoup de naturalisations. Ces personnes qui deviennent suisses n'ont pas forcément la formation civique adéquate et ne comprennent pas tous les enjeux. Il demande à M. Sciarini ce qu'il préconise par rapport à la problématique liée aux gens qui deviennent suisses. Ces derniers n'ayant pas d'instruction civique, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes.

M. Sciarini estime que ces propos sortent un peu du cadre des motions qui ont été déposées. Néanmoins, il pense que cela dépend beaucoup de l'âge de ces personnes. Si ces personnes sont relativement âgées, elles ont probablement déjà eu l'occasion de voter dans leurs pays de provenance. Il explique que souvent ces personnes-là ont acquis une habitude de vote et une compétence d'élire. Le problème se pose plus grandement pour les jeunes naturalisés. Dans le cadre de son étude de 2015, l'analyse sur les personnes naturalisées a également été faite. Etonnamment, les jeunes qui avaient deux parents étrangers participaient plus que les jeunes qui avaient deux parents suisses.

Un commissaire PLR mentionne le fait que dans l'exposé des motifs des deux motions, on retrouve la phrase déclarant que la décision prise par la majorité des votants souffre d'un déficit de légitimité parce que le taux de participation est trop faible. Il indique s'être insurgé contre cette idée. Avec un taux de participation de 30%, on peut faire une inférence statistique. Il est vrai que les jeunes s'abstiennent plus que la population adulte. Il a quand même l'impression que l'abstentionnisme se répartit dans quasiment tous les camps politiques. Il se demande si M. Sciarini a modélisé le fait que si on augmentait la participation des jeunes au taux de la participation de la population plus âgée, cela engendrerait des bouleversements politiques importants au niveau des résultats des élections.

M. Sciarini explique que la participation qui est assez faible en Suisse n'est pas nécessairement un problème, car la participation n'est pas ou est peu inégale. En effet, les différents groupes de la société s'expriment tous. Il n'y a pas une caste qui décide pour les autres. Cela est notamment lié au fait que ce ne sont pas toujours les mêmes qui votent. Il y a un roulement du fait

de la participation sélective. La vraie problématique concerne les jeunes. Ces derniers participent très peu. Ils sont plus proches des 0-1/10 vote que des 5+/10 votes. En règle générale, on n'a presque jamais pu démontrer que si les abstentionnistes avaient voté cela aurait changé la donne, en tout cas concernant les votations. S'agissant des élections, cela change d'une élection à l'autre.

Une commissaire Ve se demande si on ne pourrait pas régler le problème également en donnant la charge des cours d'éducation citoyenne au cycle 4 des personnes qui ont une formation spécialisée (spécialistes en sciences politiques avec une formation universitaire).

M. Sciarini déclare qu'il en serait ravi pour sa profession. Il explique que l'on a introduit des cours d'économie et de droit donnés par des économistes et des juristes au niveau du collège. Il pense que l'on ne s'improvise pas enseignant en institutions politiques si on n'a pas la formation adéquate.

M^{me} Emery-Torracinta explique que l'on n'enseigne pas les institutions politiques.

M. Sciarini lui répond que quand il dit cela, c'est uniquement un raccourci. Il pense néanmoins que cela nécessite des compétences à la fois substantielles et pédagogiques.

La commissaire Ve revient à la question du droit de vote à 16 ans. Elle indique avoir participé à une conférence à l'université qui se nommait « Citoyen dès le berceau ». Cette conférence parlait du fait que, finalement, ce serait une solution de donner des droits de vote en fonction du degré de l'âge et du degré de maturité. Elle a l'impression que l'on apprend plein de choses avant 18 ans, puis d'un coup il y a tout qui nous tombe dessus. Il y aurait peut-être une solution hybride, entre deux, c'est-à-dire donner des droits de vote qui puissent changer en fonction de l'âge. Par exemple, à partir de 14 ans, on peut voter sur des questions de quartier ; à partir de 16 ans, on peut voter sur des questions communales qui ont trait au sport, à la culture et/ou à la jeunesse. Elle a l'impression que cette proposition s'apparente à du « learning by doing » et permet également d'éviter des heures de cours supplémentaires qui ne rentrent pas dans des horaires déjà pleins à craquer.

M. Sciarini déclare trouver la proposition intéressante. Il voit néanmoins des problèmes pratiques de mise en œuvre. En effet, il est complexe de définir quel droit on accorde à quelle tranche d'âge et jusqu'où iraient ces droits. Il pense que la pire chose est de faire miroiter aux jeunes l'idée qu'ils aient un droit de codécision sur certains enjeux, alors qu'en réalité, ce n'est légalement pas possible.

M^{me} Emery-Torracinta indique qu'elle partage totalement sur le fond le point de vue de M. Sciarini. Néanmoins, elle estime que la vision de M. Sciarini sur ce qui se fait actuellement à l'école est un peu dépassée. Elle donne l'exemple des conseils de classe en indiquant que ceux-ci sont en train d'être systématisés. D'ici à la fin de l'année scolaire, toutes les écoles du canton, depuis la 1P jusqu'à la fin du secondaire II, devront avoir des instances participatives. Elle informe que l'on n'enseigne plus l'histoire des institutions, car cela est beaucoup trop rébarbatif. Désormais, on le fait d'une manière beaucoup plus ludique, comme avec le jeu nommé « GE de lois » qui est utilisé au cycle. Par ailleurs, elle rappelle le fait que peu importe la discipline, il y a des profs qui sont rasoir et des profs qui sont passionnants. Finalement, elle indique qu'en termes de pédagogie, on se dirige plutôt maintenant vers de la transversalité, avec également un regroupement des disciplines.

M. Sciarini trouve que la transversalité et le regroupement des disciplines sont des bonnes choses. Néanmoins, celles-ci sont encore plus exigeantes pour les enseignants.

M^{me} Emery-Torracinta indique que concernant la citoyenneté, dans les nouveaux manuels, il y a par exemple en histoire un chapitre qui s'appelle « Des lumières au bulletin de vote ». Cela permet par le biais du cours d'histoire de faire passer, d'une autre manière, un certain nombre de notions. En outre, concernant la formation professionnelle, les apprentis sont les seuls à avoir sur leurs grilles horaires une heure d'éducation citoyenne. Cela découle des ordonnances fédérales. On voit bien que ce n'est pas parce que l'on a une heure d'éducation citoyenne sur une grille horaire que cela résout le problème de la participation.

M. Sciarini ne doute pas que cela soit bien pensé « en haut », mais il n'est pas convaincu que cela soit bien mis en œuvre « en bas ».

M^{me} Emery-Torracinta lui répond que cela prend du temps.

6. Audition de M^{me} Lara Atassi, présidente, et de M. Sébastien Marte, membre, du Parlement des jeunes genevois (6 novembre 2019)

M^{me} Atassi déclare qu'elle est présidente du Parlement des jeunes genevois (PJG). Elle est âgée de 20 ans. M. Marte se présente en indiquant avoir 17 ans et être nouveau au PJG. Il est actuellement à l'école de commerce en 2^e année.

M^{me} Atassi déclare que c'est vraiment un sujet qui leur tient à cœur, au PJG, car si on regarde la participation aux dernières élections, on voit qu'à Genève le chiffre s'élève à 38-39%, alors que sur la globalité de la Suisse le

chiffre monte à 45%. Il y a une petite faiblesse à Genève. Il faudrait donc pouvoir améliorer cela. Elle souligne le fait que chez les jeunes la situation est encore plus délicate. C'est dommage, car les jeunes qui ne votent pas vont quand même subir les conséquences des choix de ceux qui votent. Cette participation dépend surtout de trois facteurs : connaissances de base, environnement social et familial, puis intérêt personnel pour la politique. Les connaissances et l'intérêt peuvent être amenés par la famille et l'environnement social, mais surtout par l'école. Si c'est l'école qui amène ces connaissances, cela permet de gommer les différences entre les classes sociales. La mission de l'école est de mettre tout le monde sur un pied d'égalité. Il est donc important que l'école puisse amener plus de connaissances en la matière. En outre, l'organisation d'expériences participatives (débat, évènement, etc.) à l'école peut susciter l'intérêt.

M. Marte en vient au constat actuel. Il a constaté qu'au cycle, il y a en 9^e une heure d'éducation civique, mais que celle-ci est finalement fréquemment utilisée pour rattraper du retard ou faire des devoirs. Il trouve cela dommage, car quand il y a eu des débats, la participation de la classe était élevée. Il y a donc un intérêt de la part des élèves. S'agissant de l'école de commerce, il déclare qu'en 1^{re} année, les étudiants n'ont aucun cours d'éducation civique. Toutefois, il arrive qu'un ou deux débats se fassent durant le cours de l'année. Il y a des cours de droit à partir de la deuxième année ; à l'ECG, la situation est similaire.

M^{me} Atassi estime que certains professeurs ne sont pas bien formés pour donner des cours d'éducation civique. Au collège, il n'y a pas de cours d'éducation civique. A 18 ans, les jeunes reçoivent leur brochure de vote et se retrouvent perdus face à cette dernière. Si une formation plus continue est instaurée, il y aura probablement une réduction de l'abstentionnisme chez les jeunes. Elle est également en faveur d'un accroissement des expériences participatives qui sont bénéfiques pour donner le goût à la politique. Elle déclare donc que le PJG soutient entièrement ces deux motions (M 2549 et M 2550), propres à amener un début de solution ou d'amélioration par rapport à la situation actuelle.

Un commissaire S demande si c'est le contenu des cours qui doit être adapté ou si ce sont des heures supplémentaires qu'il faut ajouter à différentes étapes du cursus. Dans cette dernière hypothèse, faudrait-il ajouter des heures d'éducation civique au détriment d'autres matières ou simplement ajouter des heures en plus sur la grille horaire ?

M^{me} Atassi lui répond qu'ils ne sont pas présents devant cette commission pour donner des solutions concrètes. Elle trouve que veiller à ce que ces cours soient bien donnés est déjà une bonne solution. Elle rappelle que les

expériences participatives sont également essentielles, expériences qui ne se font pas au détriment d'autres matières. Elle déclare qu'il y a plein de solutions, mais que c'est aux députés de décider quelles solutions méritent d'être retenues.

Un commissaire PLR estime qu'il y a deux aspects que l'on peut apporter aux jeunes au niveau de leur formation scolaire : d'une part, les systèmes politiques de divers pays (cours plus généraux) et, d'autre part, le mécanisme politique suisse (cours plus spécifique). Ce dernier est très compliqué, par son fédéralisme en partie, mais il est nécessaire de comprendre ses règles. Il se demande où l'accent devrait être mis concernant l'éducation politique.

M^{me} Atassi pense que les systèmes politiques qui ont existé ou qui existent ailleurs méritent d'être appris, mais cela fait plus partie des cours d'histoire ou de géographie. Personnellement, elle pense qu'il faudrait un meilleur apprentissage des institutions et du fonctionnement politique en Suisse. Elle estime que l'accent pourrait être mis également sur les moyens d'action, comme les associations, puis sur des sujets politiques « chauds » en Suisse.

Le commissaire PLR comprend que l'aspect technique et mécanique de la politique suisse manque actuellement dans les cours.

M^{me} Atassi concède que cela manque, néanmoins elle déclare que ce n'est sûrement pas la chose la plus intéressante. Il faut surtout veiller à susciter l'intérêt pour la politique et pas uniquement la connaissance.

7. Discussion suite aux deux nouvelles présentations

M^{me} Emery-Torracinta indique partager les objectifs tant des jeunes que du professeur Sciarini, mais reste persuadée que ce ne sont pas des cours supplémentaires qui vont régler la problématique. Les pays qui ont une forte participation sont des pays où l'on vote moins fréquemment. Elle déclare qu'en Suisse, on devrait réfléchir non pas à supprimer des objets de votation mais à les regrouper en une seule votation par année. Que les députés votent favorablement ou non sur ces deux motions, cela ne changera pas grand-chose pour elle. Finalement, elle indique qu'un changement pourrait être fait : mettre l'heure d'éducation civique en dernière année du CO plutôt qu'en première année.

La conseillère d'Etat explique que, dans la motion M 2549, si on entend par le terme « renforcer » ajouter des heures, cela pose des problèmes. En effet, les grilles horaires sont déjà trop chargées (33 périodes pour la plupart). Néanmoins, elle veut bien essayer de faire passer le message d'un meilleur contrôle pour s'assurer que l'heure d'éducation civique soit réellement faite.

Elle lit la deuxième invite, « à garantir la continuité de l'éducation civique jusqu'au terme de la scolarité obligatoire », et se demande ce que cela signifie. En effet, s'il faut faire un cours chaque année, elle ne pense pas que ce soit une bonne idée. Il y a d'autres moyens de garantir la continuité, par exemple le vote en blanc, que l'on pourrait systématiser, une fois par année. S'agissant de la troisième invite, « à soutenir des expériences participatives destinées à encourager la participation des jeunes », elle explique que non seulement le Conseil d'Etat les soutient, mais souhaite les généraliser pour la rentrée prochaine.

M^{me} Emery-Torracinta en vient à la deuxième motion, la M 2550. Elle n'est pas du tout convaincue par des cours d'institution politique au secondaire II. On peut enseigner des notions politiques indirectement. Elle se rappelle que, quand elle avait des élèves en 3^e année du collège, elle expliquait des notions politiques durant son cours d'histoire. Finalement, former des professeurs de sciences politiques uniquement pour une heure de cours par semaine, cela n'en vaut pas réellement la peine.

Une commissaire PDC partage une part des analyses faites à la fois par les jeunes et par la conseillère d'Etat. En rajoutant certaines choses, on va toucher toujours les mêmes, ceux qui s'intéressent déjà à la politique. Néanmoins, cela est valable dans plein de domaines : culture, musique, sport, etc. Les retours qu'elle a eus concernant les cours d'éducation civique révèlent qu'il y a une part d'interprétation par certains enseignants. Indépendamment de l'intérêt de l'enseignant pour l'éducation civique et la politique, il y a une variabilité dans l'enseignement qui est faite. Son groupe n'est pas enclin à accorder son soutien à la motion M 2550. Concernant la motion 2549, si la première invite signifie plus d'heures, cela ne va pas fonctionner. Néanmoins, elle considère les deux autres invites intéressantes, car elles donnent un appui positif envers l'éducation civique dans les établissements du canton.

Une commissaire Ve souhaite avoir des informations supplémentaires concernant les conseils qui sont mis en place dans tous les établissements.

M^{me} Emery-Torracinta explique qu'il y a un article de la LEJ qui instaure le Conseil de la jeunesse et qui stipule l'encouragement à la participation dès le plus jeune âge, notamment en systématisant la participation dans les écoles. Il y a des écoles qui ont déjà ce système et d'autres qui n'ont rien. L'idée est donc de systématiser des instances de participation démocratiquement désignées. Il y a la formule classique où, dans chaque classe, il y a un délégué. Néanmoins, il pourrait y avoir d'autres formules de désignation. Elle déclare qu'elle voudrait juste un système participatif régulier, sans imposer un modèle. Elle déclare avoir communiqué aux

directions générales des différents établissements qu'elles avaient cette année scolaire pour inventer un système. A la rentrée 2020, il doit y avoir partout quelque chose. Par ailleurs, elle a exprimé aux directions générales le fait qu'il y a des thématiques qui peuvent être directement travaillées : climat et usage du téléphone portable au cycle, par exemple. Elle indique qu'elle fera un petit sondage dans quelque temps pour voir si tout cela avance.

Un commissaire PLR se demande si les cours d'éducation civique dispensés actuellement font l'objet d'un contrôle avec une note. Il indique être très sensible au fait qu'il dépend de l'intérêt de l'enseignant et de sa manière d'enseigner qui peuvent amener à des résultats auprès des jeunes. Il se demande s'il ne faudrait pas donner des cours d'éducation civique à option.

M^{me} Emery-Torracinta lui répond que normalement il y a une note. Elle pense que les géographes peuvent également enseigner l'éducation civique. En règle générale, ce sont donc des profs plutôt intéressés qui prennent cela en charge.

Une commissaire PLR rappelle l'expérience qui a été faite au CO de Sécheron avec une avocate qui était venue. Elle comprend qu'avec les divers avis exprimés, la théorie est belle et bien barbante. Elle se demande si ces interventions extérieures spécifiques pourraient être un peu plus systématisées, tout en les étendant aux droits civiques.

M^{me} Emery-Torracinta évoque un procès fictif d'avocats qui s'était tenu devant des élèves du CO. Elle croit que cela fait partie des expériences qui développent la citoyenneté. C'est un projet qui avait été lancé, il y a quelques années, lorsque le bâtonnier était M^e Jean-Marc Carnicé. L'ordre des avocats de Genève avait lancé une démarche qui s'appelait « Avocats dans la cité ». Le bâtonnier lui a proposé que des avocats viennent dans les CO. Elle a bien évidemment accepté. Cela a un succès fou, on doit refuser des classes. Cette démarche fonctionne sur le bénévolat des avocats qui veulent bien venir. Les avocats ont expliqué que ce n'était pas nécessairement les bons élèves qui participaient le plus. Le DIP a également collaboré avec le jeune barreau sur un projet qui se nomme « La parole est une voie ». Les élèves les plus difficiles et les moins scolaires du CO ont eu accès à des cours d'art oratoire. Ce projet s'est terminé par un concours, où les différents délégués des CO devaient défendre un sujet. Elle répond en conclusion que le DIP est toujours preneur de ce type d'interventions extérieures intéressantes, néanmoins le problème est que le département doit trouver des professionnels qui souhaitent bien venir.

Un commissaire EAG indique que son groupe est assez réservé par rapport à ces deux motions. La motion 2549 est très peu claire. On ne sait pas de quoi on parle et toutes les notions sont mélangées. Concernant la motion 2550, il y a un bon rappel de l'art. 10 al. 1 let. d de la LIP stipulant que l'école publique a pour but *« de préparer chacun.e à participer à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique du pays, en affermissant le sens des responsabilités, la faculté de discernement et l'indépendance de jugement »*. On voit bien que ledit article parle de participation à la vie politique. Cela est donc inhérent à la LIP, à la formation, à l'éducation et à l'école. C'est donc chaque enseignant qui porte cela, au quotidien. Par ailleurs, il trouve que l'éducation à la citoyenneté est une notion un peu tautologique. En effet, l'école a une mission éducative, qui a pour conséquence de forcément former à la citoyenneté. Il n'arrive pas à voir ce que l'on pourrait garder dans ces deux motions à part la troisième invite de la M 2549 stipulant le soutien à *« des expériences participatives destinées à encourager la participation des jeunes »*. Il faudrait même faire plus que les soutenir : il faut les mettre en place. Il propose l'amendement suivant pour la troisième invite de la M 2549 : **« à mettre en place des expériences participatives destinées à encourager la participation des jeunes »**.

Un commissaire S a le sentiment, concernant la motion 2549, que si on interprète le terme « renforcer » en termes de contenu et pas de quantité, cette proposition est utile. Il déclare également que le fait de détruire ces invites enverra un signal contre-productif. S'agissant de la motion 2550, il suggère de biffer le terme « à créer un cours » en le remplaçant par le terme « à soutenir ». Il propose également de biffer les mots « et à en préciser les programmes ». Le nouvel amendement de l'invite de la motion 2550 est donc le suivant : **« à soutenir l'introduction à la politique au secondaire II de manière à ce que les connaissances fondamentales à l'exercice des droits politiques soient acquises par l'ensemble des futur.e.s citoyen.ne.s »**.

Un commissaire PLR demande à la conseillère d'Etat si ces motions vont réellement changer quelque chose. Il a juste l'impression que cela va donner du travail en plus aux fonctionnaires, qui vont devoir répondre à ces invites.

M^{me} Emery-Torracinta explique qu'une motion vise à demander à un rapport au Conseil d'Etat et que, effectivement, cela va demander du travail au département. Par ailleurs, ce travail ne va pas beaucoup différer de ce qu'elle a déjà dit aujourd'hui. Il n'y a pas de solution miracle sur cette problématique. En bonne logique législative, les députés devraient se dire que s'ils ont été satisfaits des réponses, il n'y a pas lieu de voter la motion.

Un commissaire PLR indique avoir fait évoluer son opinion suite à la discussion. Il déclare qu'il est très important de trouver une solution à ce

problème de l'abstentionnisme des jeunes. Néanmoins, il n'a pas l'impression que ces textes peuvent vraiment aider. Il a compris qu'il y a deux actions qui pourraient changer fondamentalement la situation : les cours d'éducation citoyenne qui seraient mis en 11^e du cycle, au lieu de la 9^e du cycle et la transversalité.

Une commissaire PDC indique que son groupe soutient la motion 2549, mais pas la motion 2550. Elle souhaite apporter un amendement à la motion 2549 en supprimant la première invite. Quant à la deuxième invite, elle est modifiée comme suit : **« à garantir la continuité de l'éducation civique jusqu'au terme de la formation obligatoire »**. Cela permet de garantir la transversalité et un suivi jusqu'à 18 ans.

Un commissaire EAG rappelle qu'en mettant le terme « secondaire II » dans la motion 2550, cela exclut tous les élèves qui n'y sont pas. S'agissant de la motion 2549, il soutient les amendements de la commissaire PDC. Au sujet de la troisième invite, il propose l'amendement suivant : **« à mettre en place des expériences participatives au sein de l'école obligatoire destinées à encourager et préparer la participation des élèves et futurs citoyens »**.

Un commissaire S déclare qu'une motion n'a pas simplement la fonction de dire que les choses ne se font pas, mais également de les renforcer.

8. Vote des amendements (20 novembre 2020)

La présidente de la commission rappelle que les commissaires ont reçu des propositions d'amendements de trois partis, EAG, PDC et S.

Les amendements EAG proposent la suppression de la 1^{re} invite et la modification des 2^e et 3^e invites de la M 2549 :

2^e invite : à garantir la continuité de l'éducation civique **durant l'école obligatoire, secondaire II et la formation obligatoire jusqu'à 18 ans ;**

3^e invite : **à mettre en place tout au long de la formation des élèves âgés de 4 à 18 ans** des expériences participatives destinées à encourager leur participation.

Les amendements PDC proposent également la suppression de la 1^{re} invite de la M 2549 ainsi que les modifications suivantes aux invites 2 et 3 :

2^e invite : à garantir la continuité de l'éducation civique jusqu'au terme tout au long de la scolarité – **ajouter : et de la formation obligatoire ;**

3^e invite : à soutenir des expériences participatives destinées à encourager la participation des jeunes.

Les amendements du groupe S proposent les modifications suivantes :

M 2549 : 1^{re} invite, remplacer « renforcer » par « **améliorer** » ;

M 2550 : « à soutenir ~~un cours~~ d'introduction à la politique au secondaire II ~~et à en préciser les programmes~~ de manière... ».

Une commissaire PLR propose une nouvelle et 4^e invite à la motion 2549 : « **à mettre une note à part entière** ».

Une commissaire PDC souligne l'importance d'une forme de continuité dans l'éducation civique.

M^{me} Emery-Torracinta rappelle qu'il va être difficile d'ajouter cela à la grille horaire. Elle rappelle que FO18 a essentiellement pour objectif de combler les lacunes des élèves pour les amener vers des formations professionnelles et que ce n'est pas là qu'ils vont ajouter des cours.

M. De Vito souligne qu'il y a peu de marge de manœuvre sur les grilles horaires.

La commissaire PDC indique que son groupe retire ses amendements au profit de ceux présentés par EAG.

Proposition de motion 2549

La présidente met aux voix l'amendement EAG proposant la suppression de la 1^{re} invite (~~« à renforcer les cours d'éducation civique au secondaire I »~~).

Oui : 8 (1 EAG, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

Non : 1 (1 MCG)

Abstentions : 6 (3 S, 2 Ve, 1 MCG)

L'amendement est accepté. La 1^{re} invite de la M 2549 est supprimée.

La présidente met aux voix l'amendement EAG à la 2^e invite : « à garantir la continuité de **l'éducation à la citoyenneté durant l'école obligatoire, le secondaire II et la formation obligatoire jusqu'à 18 ans** ».

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : —

Abstentions : —

L'amendement est accepté.

La présidente met aux voix l'amendement à la 3^e invite : « **à mettre en place tout au long de la formation des élèves âgés de 4 à 18 ans** des expériences participatives destinées à encourager **leur** participation ».

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : –

L'amendement est accepté.

Un commissaire PLR reformule l'amendement à la 4^e invite (nouvelle) : « **à valider l'éducation à la citoyenneté par une note spécifique** ».

M^{me} Emery-Torracinta indique qu'en primaire il n'y a pas de note spécifique pour la citoyenneté et que le DIP ne va pas modifier cela. Elle ajoute qu'au CO cette note est combinée avec l'histoire. On donnerait alors autant de poids à une branche enseignée une heure par semaine en 9^e qu'au français, ce qui pose des problèmes quant aux normes de promotion.

Une commissaire PDC approuve cet amendement, car elle estime que la formation à la citoyenneté est aussi importante que d'autres matières.

Une commissaire PLR demande s'il est possible que cette note ait la même pondération, mais que l'on puisse la voir en tant que telle – sans qu'elle soit mêlée à l'histoire.

M^{me} Emery-Torracinta répond que cela poserait des problèmes, puisque cela crée une discipline de plus. Elle ajoute qu'en ES II il y a des cadres fédéraux par rapport aux disciplines enseignées et que la marge de manœuvre est encore plus faible.

Le commissaire PLR explique que ce n'est « que » une motion et comprend qu'elle posera des problèmes. Il souligne que sans notation cette discipline va toujours passer à la trappe.

Une commissaire S estime que cet amendement est impossible à mettre en œuvre en primaire. Elle répète que ce n'est pas parce que cela n'apparaît pas dans le carnet scolaire que cela ne fait pas l'objet d'une note. Au CO cette note est intégrée dans la moyenne d'histoire ou de géographie. Elle indique qu'il y a trop peu d'heures pour que cela soit une discipline en soi au trimestre, puisqu'il faut au moins trois notes dans le trimestre pour qu'il y ait une note dans le carnet.

Un commissaire EAG comprend que la motivation derrière cette nouvelle invite réside dans la suspicion que cet enseignement n'est actuellement pas pris au sérieux. C'est dommageable pour l'esprit de cette motion qui est justement d'encourager les jeunes à aller voter. Un élève qui n'aurait pas la

moyenne entrerait alors peut-être dans la vie avec le sentiment d'être un « mauvais citoyen ». Il pense qu'il faut faire confiance au corps enseignant et au DIP pour que cette motion atteigne son but sans sanctionner par une note.

Une commissaire PLR propose de préciser l'amendement avec « **au secondaire I** ».

La présidente indique qu'il existe de nouveaux moyens d'enseignement en sciences humaines et sociales (SHS) au primaire et que c'est pris très au sérieux. Les SHS comprennent l'histoire, la géographie et l'éducation à la citoyenneté. Elle rappelle également qu'il n'y a pas d'évaluation en termes de notes avant la 8P pour cette discipline.

M^{me} Emery-Torracinta rappelle qu'il y a maintenant un vrai plan d'études qui détermine degré par degré la progression de l'enseignement à la citoyenneté. Elle souligne que « note spécifique » remet en cause toutes les conditions de promotion. Cette question s'est posée récemment avec l'informatique au collège, car avec une discipline de plus il faut également revoir les conditions de promotion. Elle ajoute qu'il faut réfléchir aux types de professeurs que l'on souhaite pour le CO. Genève est un des seuls cantons à demander aux enseignants du CO une maîtrise universitaire. Elle ne pense pas que des « superspécialistes » soient nécessaires au CO.

M. De Vito précise que le constat de base est juste, mais que la solution est mauvaise. En ES II, il y a passablement d'activités immersives autour de l'éducation à la citoyenneté au sens large et les choses ont grandement changé ces dix dernières années. Il indique qu'en ES II il existe désormais « Genève débat », qui a permis aux Genevois de participer et de gagner la finale suisse, preuve que le bagage donné n'est pas si mauvais. En ajoutant des cours, les meilleurs élèves n'auront aucun problème, tandis que les moins bons élèves ne vont pas percevoir l'importance de ce que l'on souhaite leur apprendre. Le plus important est d'apprendre par l'expérience et de donner envie aux jeunes de s'engager.

La présidente met aux voix l'amendement PLR à la 4^e invite (nouvelle) : « **à valider l'éducation à la citoyenneté par une note spécifique au secondaire I** ».

Oui : 6 (2 PDC, 4 PLR)

Non : 7 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 MCG)

Abstentions : 1 (1 UDC)

L'amendement est refusé.

La présidente met aux voix la motion 2549 telle qu'amendée.

Oui : 10 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG)

Non : 2 (2 PLR)

Abstentions : 2 (2 PLR)

La motion 2549 amendée est acceptée.**Proposition de motion 2550**

La présidente met aux voix l'amendement S (M 2550) : « **à soutenir ~~un~~ ~~un~~ cours d'introduction à la politique au secondaire II et à en préciser les programmes de manière...** »

Oui : 6 (3 S, 2 Ve, 1 UDC)

Non : 7 (1 EAG, 2 PDC, 4 PLR)

Abstentions : 1 (1 MCG)

L'amendement est refusé.**La présidente met aux voix la M 2550.**

Oui : 5 (3 S, 2 Ve)

Non : 9 (1 EAG, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 1 MCG)

Abstentions : –

La M 2550 est refusée.

La majorité de la commission vous invite ainsi, Mesdames et Messieurs les députés, à **accepter la proposition de motion 2549** telle qu'amendée et à **refuser la proposition de motion 2550**.

Proposition de motion (2549-A)

pour un renforcement de l'éducation civique dans l'enseignement obligatoire genevois

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les cours d'éducation civique actuellement dispensés au cycle d'orientation (secondaire I) représentent moins d'une heure d'enseignement par semaine sur les trois ans de formation ;
- que ces cours prennent fin longtemps avant l'accession des élèves à la majorité politique, ce qui, loin de permettre la mise en application immédiate des connaissances, favorise l'oubli de ces informations ;
- le « plan citoyen » du Parlement des Jeunes Genevois (PJG), qui constate les lacunes de la situation actuelle et formule des propositions pour la réformer dans la bonne direction¹ ;
- que la démocratie directe telle qu'on la connaît en Suisse est particulièrement exigeante et requiert des connaissances politiques approfondies et un sens critique aiguisé de la part des citoyen.ne.s ;
- qu'il fait partie des rôles de l'instruction publique de donner aux futur.e.s citoyen.ne.s de notre canton et de notre pays les connaissances fondamentales pour l'exercice de leurs droits politiques, notamment le fonctionnement des institutions politiques fédérales, cantonales et municipales, le processus de démocratie directe et participative, les droits fondamentaux ou libertés fondamentales et la valeur de l'engagement citoyen pour une collectivité ;
- que l'école publique a pour ambition « d'encourager l'intégration et la participation sociale, culturelle, civique et économique des enfants et des jeunes » (article 1, lettre a, de la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ)) ;
- que l'article 194, alinéa 1, de la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) garantissant la formation jusqu'à 18 ans ouvre de nouvelles perspectives pour l'éducation civique ;
- que la Suisse et le canton de Genève connaissent des taux de participation parmi les plus faibles du monde et que la valeur et la qualité d'une

¹ <http://pjgenevois.ch/wp-content/uploads/2016/01/Plan-Citoyen.pdf>

décision démocratique se mesurent entre autres par un consentement de la majorité des citoyen.ne.s ;

- qu'une participation élevée au processus de prise de décision est indispensable au bon fonctionnement d'une démocratie et doit être encouragée notamment en permettant aux futur.e.s citoyen.ne.s de se forger librement une opinion et de l'exprimer par voie démocratique,

invite le Conseil d'Etat

- à garantir la continuité de l'éducation à la citoyenneté durant l'école obligatoire, le secondaire II et la formation obligatoire jusqu'à 18 ans ;
- à mettre en place tout au long de la formation des élèves âgés de 4 à 18 ans des expériences participatives destinées à encourager leur participation.

Proposition de motion (2550-A)

pour la mise en place de cours d'introduction à la pensée politique et aux institutions politiques au secondaire II

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

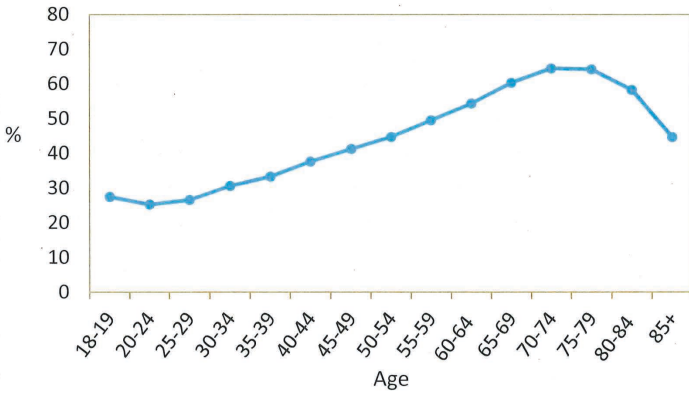
- que les cours d'éducation citoyenne actuellement dispensés au cycle d'orientation (secondaire I) représentent moins d'une heure d'enseignement par semaine sur les trois ans de formation ;
- que le programme de ces cours n'offre qu'un aperçu très large et non obligatoire des institutions et concepts politiques fondamentaux, démocratie et droits humains notamment ;
- qu'il n'existe aucun cours abordant la thématique de la politique ou la citoyenneté au secondaire II, à l'exception de l'école de culture générale (ECG) ;
- que la démocratie directe telle qu'on la connaît en Suisse est particulièrement exigeante et requiert des connaissances politiques approfondies et un sens critique aiguisé de la part des citoyen.ne.s ;
- qu'il fait partie des rôles de l'instruction publique de donner aux futur.e.s citoyen.ne.s de notre canton et de notre pays les connaissances fondamentales à l'exercice de leurs droits politiques, notamment le fonctionnement des institutions politiques fédérales, cantonales et municipales, le processus de démocratie directe et participative, les droits fondamentaux ou libertés fondamentales et la valeur de l'investissement citoyen pour une collectivité ;
- que l'école publique a pour but « de préparer chacun.e à participer à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique du pays, en affermissant le sens des responsabilités, la faculté de discernement et l'indépendance de jugement » (article 10, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'instruction publique (LIP)) ;
- que l'article 194, alinéa 1, de la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) garantissant la formation jusqu'à 18 ans ouvre de nouvelles perspectives pour l'éducation citoyenne ;
- que la Suisse et le canton de Genève connaissent des taux de participation parmi les plus faibles du monde et que la valeur et la qualité d'une

décision démocratique se mesurent entre autres par un consentement de la majorité des citoyen.e.s ;

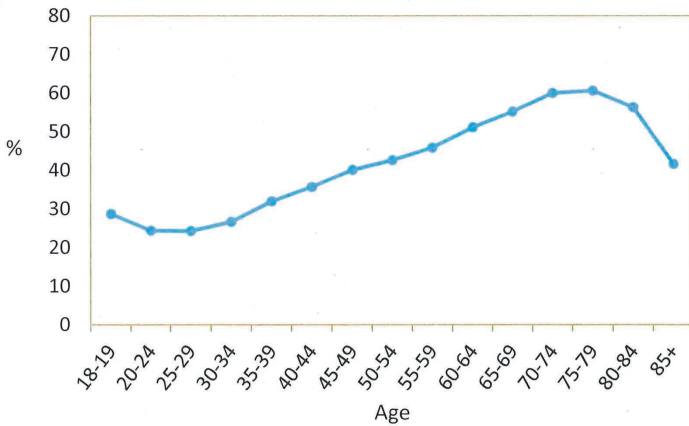
- qu'une participation élevée au processus de prise de décision est indispensable au bon fonctionnement d'une démocratie et doit être encouragée notamment en permettant aux futur.e.s citoyen.ne.s de se forger librement une opinion et de l'exprimer par voie démocratique,

invite le Conseil d'Etat

à créer un cours d'introduction à la politique au secondaire II et à en préciser les programmes de manière à ce que les connaissances fondamentales à l'exercice des droits politiques soient acquises par l'ensemble des futur.e.s citoyen.ne.s.

Taux de participation Elections fédérales 2015

Source des données: OCSTAT/SVE

Taux de participation Elections fédérales 2019

Source des données: OCSTAT/SVE

Date de dépôt : 3 février 2020

RAPPORT DE LA MINORITÉ SUR LA M 2549

Rapport de M^{me} Sylvie Jay

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette motion demande au Conseil d'Etat de renforcer l'éducation civique dans l'enseignement obligatoire genevois.

Les constats de la faible participation électorale en Suisse, notamment à Genève dont le taux s'est élevé à 42,9% en 2015², et du phénomène d'abstentionnisme notoire chez les jeunes, ont amené les signataires de la présente motion à demander le renforcement des cours d'éducation civique au secondaire I, à garantir sa continuité jusqu'au terme de l'enseignement obligatoire et finalement à mettre en place des expériences participatives permettant de sensibiliser les élèves à l'importance d'exercer leurs droits civiques.

Le 26 août 2015, la préoccupation du peu de participation des jeunes aux votations avait déjà fait l'objet d'une proposition de motion intitulée « pour développer le sens civique et la participation aux votations chez les jeunes »³. Bien que s'adressant à l'enseignement secondaire II, celle-ci soulevait déjà dans ses considérants la même problématique, à savoir le taux relativement faible des jeunes de 18 à 25 ans allant voter, et la nécessité de les former à l'exercice de la citoyenneté. Dès lors, une invitation avait été faite au Conseil d'Etat d'organiser chaque année une votation dite « blanche », permettant aux élèves de se familiariser plus concrètement au processus de vote et aux enjeux de la démocratie.

Depuis 2011, le plan d'études romand (PER)⁴ consacre une heure en 9^e année à l'étude de la citoyenneté, cette dernière faisant partie du domaine des sciences humaines dispensé par les enseignants d'histoire ou de géographie. Les visées de cet enseignement selon le PER sont de

² Office fédéral de la statistique.

³ Motion 2287.

⁴ <https://www.plandetudes.ch/>

« *contribuer à une meilleure compréhension du rôle des individus et des collectivités dans le monde actuel. La citoyenneté est considérée dans son sens le plus large, et pas seulement au niveau de l'exercice des droits politiques* »⁵. Cependant, les outils décrits et mis à disposition pour atteindre les objectifs dudit enseignement ne permettent qu'une approche peu pragmatique du processus de vote⁶, expliquant en partie que les jeunes n'ayant pas bénéficié d'une socialisation politique dans le cadre familial se retrouvent désemparés devant leur premier bulletin de vote, avec « *le sentiment de ne pas avoir été suffisamment formés ou accompagnés dans le cadre scolaire pour les utiliser concrètement* »⁷. Plus concrètement, une enquête réalisée par le professeur Pascal Sciarini en 2015, portant sur le rôle de l'école dans la socialisation politique, montre que 62% des jeunes de 18 à 25 ans interrogés ont jugé les cours d'éducation civique peu utiles, voire pas du tout utiles.

De plus, malgré la place faite à l'enseignement de la citoyenneté dans le plan d'études romand, certains élèves ayant intégré le CO après l'introduction de cette branche témoignent que l'heure d'éducation civique dispensée en 9^e année est fréquemment utilisée pour rattraper du retard dans les autres disciplines ou faire des devoirs – constat partagé par un représentant du Parlement des jeunes invité dans notre commission et jugé évidemment dommageable. En effet, selon son expérience, « *lorsque des débats sont organisés, il est constaté que la participation de la classe était élevée* », démontrant ainsi un intérêt qui mérite d'être pris en considération. Les différents invités mentionnent aussi à plusieurs reprises le fait que le bon déroulé des cours d'éducation civique dépend également de la volonté et de l'intérêt des enseignants pour la branche concernée, point de vue partagé par la conseillère d'Etat en charge qui souligne « *qu'en règle générale, ce sont les professeurs plutôt intéressés qui prennent cela en charge* ».

La minorité rejoint l'ensemble des membres de la commission sur l'importance de sensibiliser les jeunes à l'exercice de leurs droits, pour la simple raison que des décisions politiques concernent leur avenir dans de

⁵ <https://www.plandetudes.ch/web/guest/shs/cg/>, **Visées prioritaires / Propos de l'enseignement de la Citoyenneté.**

⁶ SHS 34 – Saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique / Pratique citoyenne.

⁷ Extrait du Plan d'action du Parlement des jeunes genevois. Plan citoyen pour que l'école contribue mieux à l'engagement des jeunes dans la société.

nombreux domaines, ainsi que la nécessité d'une socialisation politique⁸ à l'école par l'enseignement des droits civiques. Elle n'est toutefois pas convaincue de la façon d'y parvenir. Si elle peut consentir aux invites proposées, soit « à garantir la continuité de l'éducation à la citoyenneté durant l'école obligatoire, le secondaire II et la formation obligatoire jusqu'à 18 ans » et « à mettre en place tout au long de la formation des élèves âgés de 4 à 18 ans des expériences participatives destinées à encourager leur participation », elle estime néanmoins que l'enseignement de la citoyenneté doit faire l'objet d'une évaluation propre dont les résultats ne doivent donc pas être intégrés aux moyennes d'histoire ou de géographie ; ceci afin de gagner en légitimité et ne plus dépendre de la simple bonne volonté ou de l'intérêt des enseignants.

Conclusion

Considérant que jusqu'à présent l'intégration de l'enseignement de la citoyenneté dans le plan d'études romand (PER) en 2011 n'a pas apporté d'amélioration à la problématique de la participation des jeunes aux votations, et ceci malgré le dépôt de deux motions souhaitant y remédier, que la simple présence de cet enseignement dans le PER n'est pas suffisante et que la demande d'une possible évaluation de cet enseignement sans qu'elle soit mêlée à celles de l'histoire ou de la géographie à des fins de légitimation n'est pas acceptée, nous vous demandons, Mesdames les députées et Messieurs les députés, de suivre la minorité de la commission et de voter en défaveur de cette motion.

⁸ La socialisation politique est le processus durant lequel un individu apprend et intériorise les normes et valeurs de la société, construit son identité sociale, et développe ses opinions et attitudes politiques, Wikipédia.

Date de dépôt : 4 février 2020

RAPPORT DE LA MINORITÉ SUR LA M 2550

Rapport de M^{me} Katia Leonelli

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'éducation à la citoyenneté vise à préparer les futur.e.s citoyen.ne.s de notre canton à exercer pleinement leurs droits politiques. Les connaissances nécessaires à la pratique citoyenne peuvent notamment être le fonctionnement des institutions suisses, les processus de démocratie directe, l'importance de l'engagement citoyen au sein d'une communauté ou encore les droits fondamentaux.

L'article 10, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'instruction publique (LIP) précise que l'école publique a pour but « de préparer chacun.e à participer à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique du pays, en affermissant le sens des responsabilités, la faculté de discernement et l'indépendance de jugement ».

Situation actuelle

Les chiffres de l'OCSTAT démontrent que la participation aux élections et votations populaires augmente linéairement avec l'âge. Il existe un problème d'abstentionnisme des jeunes.

Aujourd'hui, le seul cours d'éducation citoyenne qui est offert par l'instruction publique est celui de 9^e année, à raison d'une heure hebdomadaire. Au secondaire II, les seul.e.s à disposer de cours de « civisme et économie » et de « politique et citoyenneté » sont les élèves de l'école de culture générale. Ainsi, une majorité des jeunes qui atteignent la majorité n'ont pas eu de cours d'éducation à la citoyenneté depuis environ 6 ans. Dans une enquête réalisée en 2015 par un professeur en science politique de l'Université de Genève, 62% des jeunes entre 18 et 25 ans interrogés affirment que les cours d'éducation citoyenne leur ont été peu utiles, voire pas du tout utiles.

Le département nous assure qu'un certain nombre d'actions sont prévues afin de sensibiliser les élèves de manière plus transversale ou moins scolaire ; notamment des débats dans certains établissements du secondaire II sur des objets de vote, des rencontres avec des élu.e.s, des visites à Berne, des événements comme cinéCivic, etc. Cependant, force est de constater que cela n'est pas suffisant car, comme le déclare le Parlement des jeunes genevois, « Au moment où ils acquièrent les droits politiques, les jeunes ne sont pas formés ou accompagnés par le cadre scolaire pour les utiliser concrètement ».

Selon la minorité, les mesures mises en place jusqu'à maintenant ne sont pas suffisantes pour répondre pleinement aux objectifs de l'école, précisés dans l'art. 10, al. 1, let. d de la LIP.

Introduction aux connaissances politiques au secondaire II

Auparavant, il était compliqué d'assurer à tou.te.x.s les futur.e.x.s citoyen.ne.x.s d'avoir accès au même enseignement en termes d'éducation citoyenne après le cycle d'orientation, car la formation après le secondaire I n'était pas obligatoire. Cependant, FO18 nous offre désormais des opportunités en ce sens. Nous devons intensifier nos efforts au secondaire II, un moment où les enjeux sociaux et politiques deviennent plus tangibles et plus proches des préoccupations des jeunes. Qu'ils soient sur le point de recevoir leur première enveloppe de vote, qu'ils la reçoivent déjà ou alors qu'ils tentent simplement de comprendre l'actualité politique, l'école doit être présente pour les accompagner dans ces premiers pas vers l'âge adulte. La socialisation politique à l'école est essentielle pour éviter de fortes inégalités dans la participation ou l'engagement politique qui seraient dominés par les individus ayant eu la chance d'avoir une socialisation politique dans leur famille.

Bien sûr, acquérir des connaissances politiques de manière transversale grâce au cours d'histoire ou de philosophie est intéressant, mais les élèves ont une soif de connaissances concrètes qui leur permettent de ne pas être perdus au moment où ils recevront leur enveloppe de vote. Les jeunes comprennent assez vite de quel bord politique ils se considèrent, mais il est parfois piquant de voir combien de jeunes ayant fait toute leur scolarité dans le canton ne connaissent pas la différence entre un parlement et un gouvernement. Selon la minorité, avoir un cadre clair, comme un cours qui soit dédié à ces questions, avec un répondant spécialiste des institutions, serait une manière d'éviter que les connaissances acquises ne dépendent trop des intérêts personnels des enseignants sur lesquels ils tombent. La démarche de cette motion est de proposer une solution concrète pour que les jeunes

comprennent pourquoi ils votent pour un Grand Conseil et un Conseil d'Etat, pourquoi ils votent pour un Conseil national et un Conseil des Etats. Mais aussi pour qu'ils aient conscience de tous les outils qu'ils ont à leur disposition pour faire entendre leur voix, qu'il s'agisse de la pétition, du référendum ou de l'élection.

Conclusion

Le constat selon lequel il existe des lacunes en matière d'éducation à la citoyenneté semble être partagé par l'ensemble de l'hémicycle de ce Grand Conseil. La manière d'arriver à résoudre ce manquement pose plus de questions.

En parallèle à cette motion, la M 2549, qui fondamentalement vise les mêmes objectifs que le présent texte, a été amendée en commission pour garantir la continuité de l'éducation à la citoyenneté jusqu'à 18 ans et acceptée. Les choses vont dans le bon sens. Cependant, la minorité de cette commission vous encourage tout de même à voter en faveur de la M 2550 dans le but de proposer une solution qui aille encore plus loin dans le renforcement de l'exercice des droits politiques des futur.e.s citoyen.ne.s de notre canton.